



## APPEL A PROJET

# Projet collectif 2024 L'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes

### 1. Commanditaire

L'appel à projet est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc...).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés

### Région Hauts-de-France





## 2. Contexte et problématique à laquelle l'action doit répondre

Le projet concerné est porté par le groupement Pass'Age constitué de 22 membres issus des secteurs de la gérontologie, du handicap, de l'aide à domicile et du sanitaire. Il accompagne 86 personnes en situation de handicap de plus de 45 ans, dans leur projet de vie.

Il soutient également les équipes des membres dans leur souhait d'accueillir des personnes en situation de handicap. Situé sur le Dunkerquois, il regroupe des acteurs de la santé, du handicap, de l'aide à domicile et de la gérontologie. Ce dispositif partenarial est au service de la continuité des parcours des personnes handicapées avançant en âge.

Au regard de la population globale, les personnes en situation de handicap connaissent elles aussi un accroissement de leur espérance de vie. Longtemps, ce vieillissement n'était pas pris en compte, mais force est de constater que les demandes d'accompagnement de ce public sont en constante augmentation.

En effet, le vieillissement des personnes handicapées est aujourd'hui une véritable question sociale. Leur espérance de vie s'est vue considérablement évoluer ces dernières années et rejoint progressivement celle de la population dans sa globalité.

Aujourd'hui, le public accompagné évolue en âge avec des pathologies complexes associées à des maladies neuro-évolutives telles qu'Alzheimer demandant des compétences spécifiques et adaptées de la part des professionnels.

L'étude menée en 2023 par le groupement a permis d'identifier et de conforter de nouveaux besoins de formation en lien avec l'accompagnement des publics accompagnés.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet de formation qui permettra aux participants concernés de s'approprier les outils essentiels liés à leur intervention et d'adopter la posture la plus juste possible. Cette action de formation favorisera aussi les échanges de pratiques entre les professionnels issus de structures différentes.

### 3. Les objectifs et modalités pédagogiques :

#### *Objectifs opérationnels :*

L'action de formation devra permettre aux bénéficiaires :

- D'étendre leurs connaissances et faire évoluer leurs pratiques professionnelles quant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap avançant en âge.
- Répondre aux besoins des équipes qui sont souvent démunies face à ce nouveau public
- Permettre aux professionnels de confronter leurs pratiques dans un autre établissement

L'action sera proposée sur le modèle d'une formation-action articulée avec :

- **un module théorique de 2,5 jours :**
  - Développer les concepts du handicap vieillissant
  - Renforcer les notions autour de la communication au travers différents contextes :
    - L'accueil
    - Le conflit
    - La maladie d'Alzheimer
    - L'accompagnement au quotidien
- **un module d'immersion de 2 jours :**
  - Partager et échanger sur les pratiques professionnelles
  - Accompagner dans un autre environnement/contexte
  - Repérer de nouvelles pratiques
  - Développer ses compétences
  - Faciliter l'accompagnement futur
  - Développer son réseau

Cette partie immersive suppose un travail en amont pour connaître précisément les attentes de chaque participant et de leur souhait d'acquérir de nouvelles compétences. Un éventail de propositions d'accueil en établissement leur sera proposé avec un encadrement adapté et anticipé sachant qu'une flexibilité sera apportée si toutefois les participants souhaitent changer de terrain d'expérience.

#### *Méthodes pédagogiques :*

Les participants venant d'établissements différents, la mixité des groupes devra être une richesse pédagogique sur laquelle le formateur devra s'appuyer. Lors du module théorique, il est demandé au formateur-expert d'intervenir en complémentarité avec une personne accompagnée en situation de handicap afin que les participants puissent être au plus près des



situations et des problématiques de terrain. A défaut, le groupement Pass'Age pourra proposer la participation d'une personne accompagnée en co-animation avec le formateur-expert.

L'intérêt de cette approche pédagogique est que chaque participant pourra mieux prendre conscience des attitudes et des postures à adopter pour apporter une réflexivité à sa pratique.

L'organisme de formation devra concevoir un contenu alternant des apports théoriques courts reliés systématiquement à des exercices pratiques, à des mises en situation et jeux de rôle.

La formation devra impérativement favoriser les échanges de pratiques entre les professionnels des différents établissements. L'animation doit être ludique et s'appuyer sur l'intelligence collective.

A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations vécues sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

#### 4- Les conditions de réalisation

##### *Durée :*

La durée de l'action sera limitée à **4,5 jours** par stagiaire.

##### *Public visé :*

Professionnels (éducatif, paramédicaux, soignants...) accompagnant des personnes en situation de handicap avançant en âge issus des secteurs de la gérontologie, du handicap, de l'aide à domicile et du sanitaire

##### *Nombre de participants :*

**2 groupes** de 12 personnes maximum

##### *Lieu de réalisation :*

Au sein des différentes structures participantes situées sur la Communauté de Communes des Hauts de Flandre ainsi que la Communauté Urbaine de Dunkerque.

→ Démarrage du 1<sup>er</sup> groupe à partir de **mai 2024**

→ Démarrage du 2<sup>ème</sup> groupe à partir de **septembre 2024**



### **Logistique**

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par l'OPCO Santé.

Les lieux de formation seront réservés par le groupement Pass'Age au sein des différentes structures ainsi que l'organisation des repas des stagiaires.

Une réunion de cadrage (en présentiel ou en visio) sera fixée avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

### **Suivi – Facturation**

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après la formation :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

### **5- Modalités d'évaluation**

#### **Evaluation en amont :**

Il est demandé de réaliser en amont un positionnement des acquis auprès des participants afin de mesurer leurs attentes et adapter l'intervention du formateur.

#### **Evaluation de satisfaction :**

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.



### Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.

### Evaluation des compétences :

Une évaluation à froid est demandée à **3 mois post-formation** pour mesurer l'application terrain des effets de la formation.

### 6- Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels issus de différentes institutions
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise des politiques publiques dans les secteurs sanitaires, social et principalement médico-social.

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validé par OPCO Santé.

### 7- Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec l'OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à l'OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...).



## 8- Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour numérique **avant 07 mars 2024**

Choix de l'organisme prestataire : mars 2024

Réunion de cadrage avec le prestataire : fin mars ou début avril 2024

## 9- Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- votre référencement à la certification **QUALIOPI**
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :

en support informatique par messagerie à :

[herve.picotin@opco-sante.fr](mailto:herve.picotin@opco-sante.fr)

Pour tout complément, vous pouvez contacter :  
Hervé PICOTIN au 03 20 30 41 63/ 06 46 57 92 38

**Référence du dossier à rappeler svp : PC24/HP**